

PROGRAMME

Formation aux risques électriques préalables à l'habilitation **BS**

Formation Intra-entreprise

La durée

- ✕ 2 jours (14 heures)

Les participants

- ✕ 1 à 8 participants



Accessibilité de la formation :

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap ou ayant des besoins spécifiques. Notre Référent Handicap est chargé d'organiser leur accueil :

Mathilde ☎ 06 75 633 640

✉ fpcsudouest@gmail.com



Certifié QUALIOP1 – N° FRO60805-2
Certifié VERISELECT – N° FRO56695-1

FPC Sud Ouest

actions de Formation, Prévention et Conseil pour la réduction des risques professionnels

🌐 www.fpcso.com

📍 9 rue Sébastopol
31000 Toulouse

☎ 06 75 63 36 40

✉ fpcsudouest@gmail.com

SARL au capital de 10 000 €
Siret 478 622 632 00014
RCS Toulouse
APE 8559A
N° existence 73.31.04326.31
N° assurance RCP 300010020

Référents

Accueil / handicap / administratif :

Mathilde ☎ 06 75 63 36 40

✉ mathilde.dates@gmail.com

Pédagogie / qualité :

Christian ☎ 06 52 01 54 60

✉ cerisere.christian@neuf.fr

Protection données personnelles :

Justine ☎ 07 55 77 21 14

✉ jdeditfpc@gmail.com

Formateurs

Christian, Philippe, Pascal

Le contexte

- ✗ Les accidents d'électrisation sont peu fréquents (1/1000 des accidents du travail) mais très graves : 10% des électrisés restent invalides, 1% décèdent. Aussi l'habilitation électrique des salariés intervenant sur des circuits électriques, ou à proximité de ceux-ci, est prévue dans l'art.R.4544-9 du code du travail.

La délivrance d'une habilitation électrique à un salarié est soumise à plusieurs conditions :

- ✗ Une qualification technique suffisante issue d'une formation ou de l'expérience. Il appartient à l'employeur de vérifier si cette qualification répond aux exigences du poste et si nécessaire de former l'agent en interne ou dans le cadre d'une formation extérieur.
- ✗ Une aptitude médicale définie par le médecin du travail intégrant notamment la vérification de la vision des couleurs et d'éventuels troubles cardiaques (facteurs aggravants de l'électrocution)
- ✗ Des prescriptions particulières sur les installations sur lesquelles l'agent peut intervenir, le contenu et les limites de ses interventions, les autorisations à demander avant toute action...
- ✗ **Une formation aux risques électriques.** Celle-ci est une exigence de la norme UTE C18-510.

La formation aux risques électriques préalable à l'habilitation **BS** s'adresse à des salariés susceptibles de :

- ✗ Réarmer des protections (disjoncteurs ...)
- ✗ Changer des fusibles
- ✗ Changer des ampoules
- ✗ Changer des éléments du circuit électrique à l'identique : luminaire, socle de prise de courant, interrupteur ...
- ✗ Raccorder des moteurs électriques : convecteurs, chauffe-eau, volets roulants, cuisinière, four ...

Sont concernés des gardiens d'immeubles, chauffagistes, plombiers, installateurs, agents de maintenance de magasins, hôtels, maison de retraite ...

Les objectifs de la formation

- ✗ Prévenir le risque électrique
- ✗ Respecter le droit du travail en souscrivant aux exigences de la norme UTE C18-510

Les objectifs pédagogiques

Etre capable de :

- ✗ Signaler des dangers ou des dysfonctionnements électriques : détériorations de prises, absence de veille des BAES ...
- ✗ Lire l'étiquette d'un appareil électrique : Rallonge, luminaire, outil électroportatif...
- ✗ Appréhender la dangerosité de l'électricité (souvent minimisée dans l'expression : « se prendre une châtaigne » : 10 % des personnes qui « se prennent une châtaigne » restent invalides et 1% décèdent).
- ✗ Identifier les causes des accidents et mettre en œuvre la conduite à tenir en cas d'électrisation
- ✗ Comprendre et appliquer les éléments de prévention du risque électrique
- ✗ Appréhender les limites de son habilitation et avoir recours aux compétences d'électriciens lorsque nécessaire
- ✗ Respecter les procédures de sécurité électrique

La durée de la formation

- ✗ 2 jours (14 heures – durée règlementée)

Le lieu

- ✗ 2,5 à 3m² par personnes +, s'il y a plus d'un stagiaire, un espace d'un minimum de 4m² dans une salle adjacente clause pour l'évaluation individuelle des connaissances pratiques. (Les stagiaires doivent pouvoir s'installer confortablement pendant le passage de leur collègue).

Les participants

- ✗ 1 à 8 stagiaires

Les outils pédagogiques

Les documents fournis par l'entreprise (lorsque celle-ci dispose de ces informations et documents) :

- ✗ Le Document Unique s'il existe (et méthode d'évaluation des risques lorsqu'elle n'est pas incluse dans le document).
- ✗ Le plan d'actions des préventions s'il existe (généralement inclus dans le Document Unique) ou à défaut un inventaire rapide des dernières améliorations apportées dans l'entreprise en matière d'hygiène et sécurité.
- ✗ Un exemple de document d'habilitation électrique d'un salarié (si d'autres agents sont habilités)

NB : l'intervenant est soumis à une obligation de confidentialité.

Autres outils pédagogiques :

- ✗ Cours PowerPoint, vidéo projecteur
- ✗ Documents pédagogiques
- ✗ Films pédagogiques INRS « Attention basse tension », etc.
- ✗ Matériel de secourisme et mannequins adultes pour les gestes de secours à la victime d'une électrisation
- ✗ Circuit électrique pédagogique pour les exercices de mise en situation
- ✗ Etc.

Les méthodes pédagogiques

Cette formation à l'habilitation électrique n'est pas une formation d'électricien. Les apports en connaissances électriques se limitent à la connaissance des 4 indicateurs mesurant les caractéristiques du courant électrique : tension, intensité, résistance, puissance.

Les gestes de secours à la victime d'une électrisation sont détaillés et mis en pratique par les stagiaires car il s'agit d'un puissant vecteur de sensibilisation aux dangers de l'électricité.

- ✗ Enseignement théorique
- ✗ Travail de groupe de préparation du test de connaissances
- ✗ Test de connaissances
- ✗ Mise en situation (test pratique)

Le contenu du programme

Les bases en électricité

- ✗ Le circuit électrique
- ✗ Les 4 caractéristiques du courant électrique : tension, intensité, résistance, puissance
- ✗ Les relations entre indicateurs : Loi d'Ohm, Loi de Joule, impact de la longueur des rallonges sur la résistance
- ✗ Exercices pratiques de lecture d'étiquette d'appareils électriques, rallonges, luminaires ...
- ✗ Calculs du nombre d'appareils pouvant être branchés sur une multiprise en fonction de leur puissance

Les installations électriques

- ✗ Courant continu et courant alternatif
- ✗ Conventions sur la couleur des fils : phase, neutre, prise de terre
- ✗ Monophasé et triphasé
- ✗ Exercices pratiques de branchement
- ✗ Travail de groupe de préparation du test de connaissance

Les accidents d'origine électrique et la conduite à tenir en cas d'électrisation

- ✗ Les accidents du travail et leurs conséquences
- ✗ Les responsabilités et la solidarité d'intérêts dans l'entreprise
- ✗ Les accidents d'origine électrique : contacts directs et indirects
- ✗ Gestes de secours à la victime d'une électrisation
- ✗ Lutte contre un incendie d'origine électrique
- ✗ Travail de groupe de préparation du test de connaissances

Les éléments de prévention du risque électrique au niveau de l'organisation

- ✗ Les textes relatifs à la prévention du risque électrique : droit du travail, norme UTE C18-510
- ✗ Différence entre travaux et intervention : les domaines de compétence de l'habilité BS
- ✗ Définition de voisinage simple et renforcé : les zones accessibles par l'habilité BS
- ✗ Les domaines de compétences : utilisateurs, habilités, électriciens
- ✗ Les différents types d'habilitations
- ✗ Le contenu et les limites de l'habilitation BS

Les éléments de protection et de prévention du risque électrique

- ✗ Protections collectives contre les contacts directs
- ✗ Protections individuelles
- ✗ Fonctionnement et mise en œuvre du vérificateur d'absence de tension (VAT)
- ✗ Protections contre les contacts indirects
- ✗ Les classes des appareils électriques
- ✗ La surveillance et les vérifications électriques
- ✗ Travail de groupe de préparation du test de connaissances

Les étapes de la procédure d'intervention

- ✗ Procédure d'intervention élémentaire
- ✗ Travail de groupe de préparation du test de connaissances
- ✗ Traduction individuelle de la procédure dans une mise en situation concrète
- ✗ Test individuel de connaissances
- ✗ Test individuel dans le cadre d'une mise en situation pratique.

NB : Pour des raisons d'organisation, en fonction du nombre de participants, le test individuel de mise en pratique peut précéder le test de connaissance de manière à accroître le temps de préparation.

La validation des compétences

- ✗ Test de connaissance par QCM
- ✗ Mise en situation pratique permettant de valider :
 - Le repérage préalable des risques (électriques et autres) et l'organisation de l'intervention
 - La vérification de l'appartenance de la tâche demandée au domaine d'habilitation
 - La signalisation et le respect des zones de travail
 - La mise en œuvre des protections
 - La mise en œuvre correcte de la mise hors tension et de la VAT
 - L'adoption d'un comportement adapté aux risques ou à l'évolution des tâches survenant pendant l'intervention
 - L'information de la direction sur les résultats de l'intervention

Le suivi

- ✗ Feuille de présence – évaluation de la formation
- ✗ Compte rendu de formation intégrant pour chacun des stagiaires : les résultats du test de connaissances, la fiche d'évaluation de la mise en situation pratique et des préconisations du formateur relatives au domaine d'habilitation du salarié (habilitation BS entière ou restreinte en fonction des compétences)